



# Rapport d'orientation budgétaire 2022

## Budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

# Sommaire

- ❑ **Point de situation communal avec Ratios & Indicateurs**
  - Point de situation communal,
  - Ratios & Indicateurs
  
- ❑ **Présentation du contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »**

## Rapport d'orientation budgétaire

- ❑ **ETAPE 1**      Le Plan de financement
  - Déconstruction de Bellecombe et construction de la Gendarmerie
  
- ❑ **ETAPE 2**      Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
  
- ❑ **ETAPE 3**      La dette pour le projet de budget
  
- ❑ **ETAPE 4**      Engagement pluriannuels
  
- ❑ **CONCLUSIONS**

# Point de situation communal

## Rappel des principales données concernant le budget 2022 de la commune de Plateau d'Hauteville, Commune nouvelle (créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2019), et voté le 13/04/2022 :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement sur le CA 2021 du budget principal de 1 754 971 € permettant de régler le déficit de la section d'investissement de 790 751 € et de reverser 485 783 € pour les programmes d'investissement 2022,
- Des répercussions budgétaires liées au contexte géopolitique actuel sur le coût des énergies, carburants et de certaines fournitures,
- Des charges de personnel et assimilés stables par rapport à 2021,
- Un retour à l'équilibre en 2022 de la section de fonctionnement du budget des énergies.

### 2022

Fin du pacte de stabilité 2019-2021 de la DGF ainsi que la bonification de 5% « commune nouvelle ».

### Intégration à HBA

Le règlement des excédents sur les budgets des compétences eau et assainissement transférés à HBA en 2019 seront réglés sur 5 années (3 années restantes = 155 776 € / an).

# Point de situation communal (suite)

Les budgets primitifs 2022 de Plateau d'Hauteville ont été établis avec une volonté de gestion maîtrisée des finances de la commune nouvelle :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Pas de hausse d'impôt.

**- Des projets d'investissement importants inscrits en 2021, non terminés ou non réalisés, et qui se concrétiseront ou solderont en 2022 :**

- Voie douce, éclairage économe, espaces verts et mobilier pour l'Avenue de Lyon,
- Restauration du petit patrimoine,
- Isolation et reprise façades et menuiserie de la Mairie.

**- Une inscription en 2022 de nouveaux programmes d'investissement :**

- Mise en accessibilité de l'étage de la mairie et requalification des locaux HBA,
- Programme de vidéoprotection phasé sur 3 ans,
- Achat de matériel de visio-conférence pour la mairie,
- Achats de matériel, camion, tracteur polyvalent, pour marquages routiers.

# Point de situation communal (suite)

- Poursuite de l'effort communal sur la régénération et diversification d'essences de la forêt communale, avec deux programmes en 2022 dans le cadre du plan de relance de l'état.
- Une réduction significative des recettes de fonctionnement liée à la baisse programmée des recettes du casino dans le cadre du nouveau contrat de DSP.
- Un reversement programmé de 190 000 € du budget « bois et forêts » au budget Principal.

## La Fiscalité communale :

### TAXE FONCIERE :

Depuis 2020, les taux de TFB et TFNB intègrent le lissage progressif sur douze années des taux tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.

### TAXE HABITATION :

Suppression définitive en 2023.

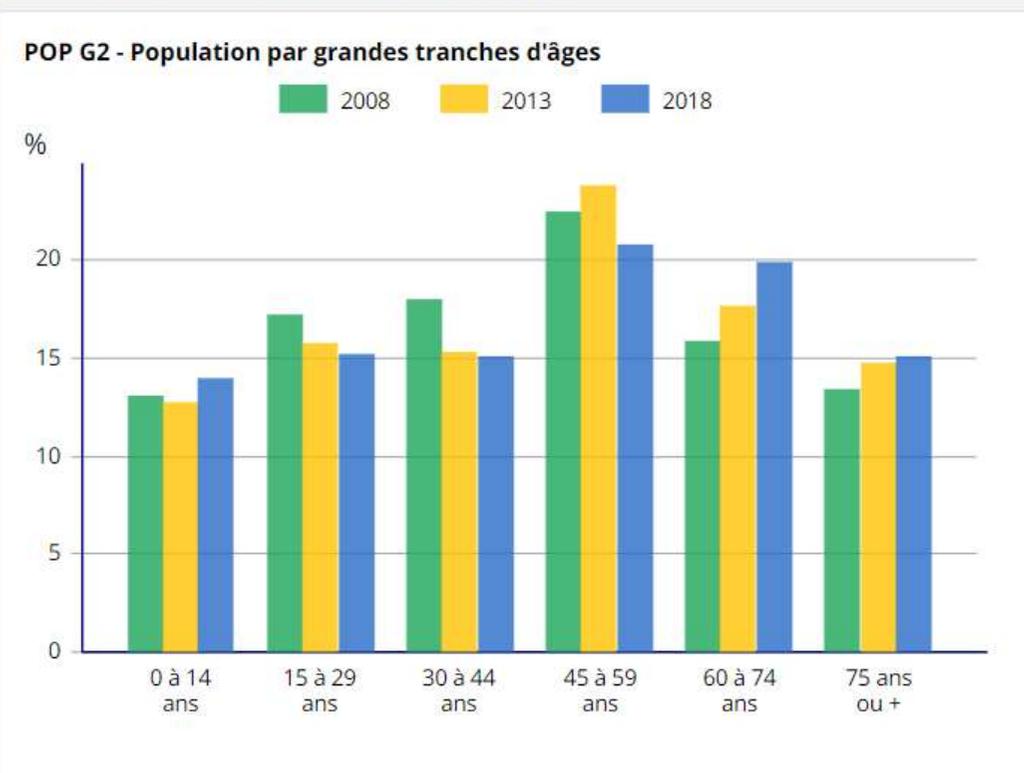
# Ratios & Indicateurs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 / Population légale du 1<sup>er</sup> janvier 2022

POPULATION MUNICIPALE  
POPULATION TOTALE

4 844  
5 020 (-13)

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

# Ratios & Indicateurs

## Indicateurs d'autofinancement

	2019 en K€	2019 en €/hab	Ref nationale en 2019	2020 en K€	2020 en €/hab	Ref nationale en 2020	2021 en K€	2021 en €/hab	Ref nationale en 2021	Évolution en %
EBF Excédent Brut de financement	757	151	214	586	117	220	1 288	256	223	118,80%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	484	96	197	139	28	201	1 031	205	209	632,14%
Capacité d'autofinancement Nette de remboursement de dettes bancaires ou ass.	-48	-10	115	-378	-75	117	530	105	127	240,00%

## RATIOS

	2019 en %	Ref nationale en 2019	2020 en %	Ref nationale en 2020	2021 en %	Ref nationale en 2021	Évolution En %
% dans les produits de Fonctionnement des Impôts locaux	37	44	40	45	40	43	0,00%
% dans les produits de Fonctionnement des Dotations et participations (dont DGF)	35 (27)	20 (13)	37 (29)	21 (14)	33 (27)	22 (13)	-10,81%
% dans les charges de Fonctionnement des achats	31	27	29	25	30	27	3,45%
% dans les charges de Fonctionnement des charges de personnel	44	57	42	58	48	58	14,29%
% dans les charges de Fonctionnement des charges financières	5	2,5	5	2	3	2	-40,00%
% dans les charges de Fonctionnement des subventions versées	11	7	12	7	5	7	-58,33%

---

# Rapport d'orientation budgétaire 2022

Le présent rapport présentera

- Le contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

Puis nous étudierons par étape

1. Le plan de financement

Nous détaillerons

2. les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses seront présentées
3. Le besoin de financement par l'emprunt(dette)
4. Les engagements pluriannuels
5. Conclusion - Orientations

## ETAPE 1 Le Plan de financement

Déconstruction de Bellecombe et construction de la Gendarmerie

## ETAPE 2 Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses

## ETAPE 3 Le besoin de financement par l'emprunt(dette)

## ETAPE 4 Engagements pluriannuels

## CONCLUSIONS

# Contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

## **Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Plateau d'Hauteville.**

### **Pourquoi construire une nouvelle gendarmerie :**

Situés dans un immeuble excentré, les locaux actuels de la gendarmerie de Plateau d'Hauteville sont vétustes, exigus et peu adaptés. La partie réservée aux logements ne permet pas de loger les douze gendarmes et leurs familles sur le site de la caserne, éléments peu favorable à la réactivité opérationnelle des gendarmes.

Cet immobilier constitue aujourd'hui un frein au recrutement des gendarmes et menace la pérennité de l'implantation de la caserne sur le territoire.

Il est bon de rappeler l'impérieuse nécessité d'une implantation centrale à Plateau d'Hauteville permettant des délais admissibles d'intervention pour assurer la sécurité des biens et des personnes des quatorze communes de ce périmètre de brigade territoriale rurale de moyenne montagne avec ses spécificités climatiques et géographiques.

La direction de la Gendarmerie Nationale, l'Etat, par l'intermédiaire de Madame la Préfète de l'Ain s'accordent à reconnaître la nécessité de construire et de pérenniser cette caserne de gendarmerie et ses douze logements à Plateau d'Hauteville, commune centre, pôle de service pour les quatorze communes du plateau d'Hauteville, du Haut Valromey et de la combe du Val.

# Contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

## Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Plateau d'Hauteville.

### Historique du projet :

- ❑ Initialement envisagé sous décret de 2013, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie pour la brigade territoriale de Plateau d'Hauteville a été repris en 2020 par la commune.
- ❑ **Août 2020** - Parmi les 3 sites d'implantations proposés par la commune, **le site de la friche hospitalière de Bellecombe**, propriété du centre Hospitalier Public de Plateau d'Hauteville, répondant au cahier des charges de la direction Nationale de la gendarmerie a été retenu.
- ❑ **Décembre 2020** - La commune est lauréate de **l'appel a projet « recyclage fonds friches »** lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance en 2020 pour un projet de démolition et résorption de la friche à destination de la construction d'une caserne de gendarmerie et de ses douze logements.
- ❑ **30 août 2021** - **Arrêté de Madame La Préfète de l'AIN validant la constitution d'un SIVU** regroupant les 14 communes de la brigade territoriale pour porter le projet ,de construction uniquement, de la future gendarmerie et ayant accès aux aides financières de l'état (DETR DSI...)
- ❑ **20 septembre 2021** - La commune sollicite la DGGN pour un basculement du **projet sous décret de 1993** (Portage par une collectivité territoriale)
- ❑ **20 septembre 2021** - **Constitution du SIVU**
- ❑ **12 octobre 2021** - **Accord de la Direction de la Gendarmerie Nationale** pour la construction de la gendarmerie sur le terrain de la friche déconstruite et sous décret de 2013 avec fourniture du CDC d'expression des besoins. Le Projet global ,déconstruction de la friche puis construction de la gendarmerie et de ses logements fait l'objet d'un double portage
- ❑ **15 mars 2022** - **Validation définitive du site de Bellecombe par la Direction nationale de la Gendarmerie.**

# Contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

## **Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Plateau d'Hauteville.**

### **Historique du projet :**

Le Projet global : Déconstruction de la friche puis construction de la gendarmerie et de ses logements fait l'objet d'un double portage :

- 1 - Démolition dépollution et mise en forme du terrain déconstruit  
⇒ commune de plateau d'Hauteville
- 2 - Construction de la nouvelle caserne de gendarmerie et de ses douze logements  
⇒ SIVU regroupant les 14 communes de la brigade territoriale

## **Réorientation du projet global vers un portage unique par la commune de Plateau d'Hauteville :**

Le 9 Février 2022, Madame la Préfète de l'AIN et Monsieur le Directeur de la DDFIP, faisant suite à une demande de la commune et du SIVU sur l'éligibilité des deux projets au FCTVA, font état d'une impossibilité de transmission du terrain après déconstruction par la commune au SIVU et d'une obligation de portage unique par l'une ou l'autre des deux collectivités pour les deux programmes.

Lors d'une réunion le 9 Mars 2022 en préfecture, il est convenu que le seul portage permettant de poursuivre le projet global est le portage communal, Les différents engagements de l'état (DSIL et DETR à hauteur de 500 000 €) sur le projet de construction, et Région AURA à hauteur de 372 860 € sur le projet de déconstruction permettent d'établir un plan prévisionnel de financement soutenable par la commune.

# Contexte de la création du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

**Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Plateau d'Hauteville.**

**Réorientation du projet global vers un portage unique par la commune de Plateau d'Hauteville :**

- **30 Mars 2022** – Délibération de la commune de Plateau d'Hauteville le 30 Mars 2022 actant le principe d'un portage unique et global par la commune et validant le nouveau plan de financement prévisionnel du projet de déconstruction.
- **11 Avril 2022** – Conseil Syndical actant la dissolution du SIVU.
- **15 Avril 2022** – Acte de cession des parcelles du CHPH et du Conseil Départemental.
- **11 Avril 2022 à 11 Mai 2022** – Délibération des 14 communes validant la dissolution du SIVU.
- **29 Avril 2022** – DOB et création d'un budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».
- **29 Juin 2022** – Vote du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».

# Plan de financement

## Phase 1 - Déconstruction de Bellecombe :

DECONSTRUCTION DE BELLECOMBE				
DEPENSES	source / base hypothèse	MONTANT HT	sur l'opé	MONTANT TTC
ESTIMATION TOTALE	CONVENTION FDS FRICHE	1 278 575	255 715	1 534 290
RECETTES	source / base hypothèse	MONTANT HT		
SUBVENTION publique Etat - DSIL (PVD)	CONVENTION FDS FRICHE 400 000	0		
SUBVENTION publique - <b>DEPARTEMENT 01</b> - Dotation territoriale	CONVENTION FDS FRICHE	150 000		
APPORT en fonds propres de la COMMUNE (minimum 20% + )	CONVENTION FDS FRICHE	255 715		
SUBVENTION publique - <b>la REGION</b>		300 000		
SUBVENTION publique - <b>la REGION - financement du surdéficit</b>		72 860		
FONDS FRICHES - Déficit d'opération	CONVENTION FDS FRICHE	500 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 278 575</b>		
<b>RESTE A COUVRIR</b>		-		

# Plan de financement

## Phase 2 - Construction de la Gendarmerie :

CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE				
DEPENSES	source / base hypothèse	MONTANT HT	sur l'opé	MONTANT TTC
ESTIMATION TOTALE	ADI01 - février 2022	3 806 795	761 359	4 568 154
Frais de secrétariat + assurance + comptable	rembour service de la commune de PH	1 500		
RECETTES	source / base hypothèse	MONTANT HT		
SUBVENTION Gendarmerie	Gendarmerie 2019 - <b>18% du coût plafond</b>	417 984		
SUBVENTION publique Etat - DETR+ <b>DSIL</b>	100 DETR + 400 <b>DSIL</b>	500 000		
SUBVENTION publique - <b>la REGION</b>		0		
FOND DE CONCOURS - HBA		100 000		
APPORT en fonds propres de la COMMUNE sans recours à l'emprunt		200 000		
EMPRUNT Banque Privée		2 590 311		
SUBVENTION publique - <b>DEPARTEMENT 01</b>	(pas sur la const. (?) Sur les espaces extérieurs)	0		
<b>TOTAL</b>		<b>3 808 295</b>		
<b>RESTE A COUVRIR</b>		<b>-</b>	1 017 074	6 102 444

## Conclusion (phase 1 + phase 2) :

<b>MONTANT TOTAL DES 2 OPERATIONS</b>		<b>5 085 370</b>		
FINANCEMENT à TERME	DEMOL	0		
MONTANT de L'opération à financer	CONSTRUCT	2 590 311		
MONTANT DE TVA A FINANCER car non remboursée	TVA non remb.	0		
<b>MONTANT TOTAL A FINANCER</b>		<b>2 590 311</b>		

# Plan de financement

## □ Phase 3 – Gestion de la Gendarmerie

DEPENSES	source / base hypothèse	MONTANT HT
ANNUITE DE REMB. D'EMPRUNT Banque MAXIMUM	taux <b>fixe ?% sur ? ans</b>	<b>104 328</b>
Charge des locaux (maintenance... À préciser)		<b>17 000</b>
Taxe foncière (À préciser) due par la collectivité		<b>15 000</b>
Charges autres (déneigement ..À préciser)		<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>139 328</b>
RECETTES	source / base hypothèse	MONT. Sans Tx
Loyer annuel des logements de la Gendarmerie	gendarmerie 24/12/21	<b>139 328</b>
<b>TOTAL</b>		<b>139 328</b>
<b>DIFFERENTIEL</b>		<b>-</b>

# Les évolutions annuelles des autres recettes

## Projet de déconstruction de la Friche de Bellecombe :

Subventions faisant l'objet d'un arrêté:

- Conseil Départemental de l'AIN (Contractualisation 2022) = 150 000 €
- Fonds Recyclage FRICHE (ETAT Préfecture de Région) = 500 000 €

Engagement de subvention (à confirmer):

- Région AURA = 372 860 €

## Projet de Construction de la gendarmerie:

Subventions de la DGGN = 417 984 €

Engagement de subvention (à confirmer):

- Etat DETR = 100 000 €
- Etat DSIL = 400 000 €
- Fonds de concours HBA (2023)

## Besoin prévisionnel de financement par l'emprunt (Projet de construction) = Dette

Besoin d'emprunt global: 2 600 000 €

- Annuité maxi = 105 000 € permettant d'inclure les charges dans le montant de loyer annuel de la gendarmerie
- Composition possible du financement (emprunts)

- 1 - Banque des territoires = 2 200 000 € / 40 ans
- 2 - Autre organisme bancaire = 400 000 € / 30 ans

# Hypothèses d'évolutions des dépenses

- ❑ Les coûts prévisionnels sont basés sur les coûts actuels, dans un contexte incertain d'évolution des marchés de travaux.
  
- ❑ **PHASE 1**
  - La Phase 1 a démarré le 23 Mars 2022 (Date de notification du marché de désamiantage)
  - Fin de phase 1 : Avant le **1<sup>er</sup> avril 2023**
  
- ❑ **PHASE 2**
  - Démarrage de la phase 2 : en cours année 2022  
Les postes de dépenses directement subventionnés par le fonds friches (dépollution/démolition) doivent être engagés au 1<sup>er</sup> avril 2022 et livrés avant le 1<sup>er</sup> avril 2023
  - Fin de phase 2 avant le **1<sup>er</sup> décembre 2025**  
La date de livraison du projet global de dépollution/démolition / construction de la gendarmerie (casernes et logements) est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025
  
- ❑ **PHASE 3**
  - Démarrage de la phase 3 avec **Mise en location prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2026**
  - Pour une durée de 40 années de remboursement d'emprunt par baux successifs de + 9 ans
  - Renouvellement du bail :
    - ⇒ 1<sup>er</sup> janvier **2035**
    - ⇒ 1<sup>er</sup> janvier **2044**
    - ⇒ 1<sup>er</sup> janvier **2053**
    - ⇒ 1<sup>er</sup> janvier **2062 jusqu'à 31/12/2071**
  
- ❑ Les délais de réalisation de cette opération sont compatibles avec les délais imposés par le cadrage national « recyclage foncier des friches » qui doivent permettre d'engager les dépenses subventionnées d'ici le 31 mars 2022 et de les solder d'ici fin 2024.  
Compte tenu de la nécessité de maintenir un rythme de versements soutenu, le porteur de projet s'engage à déposer une première demande d'acompte d'ici le 31 juillet 2022.

# Les engagements pluriannuels

## ❑ **Dates du fonds friche** (convention du 30 septembre 2021) :

Cette subvention ne viendra en aucun cas diminuer d'autres subventions attribuées dans le cadre d'un déficit d'opération, notamment par le biais d'une apparition en recette au bilan d'aménagement.

**Au moment du solde de la subvention** : dans la mesure où le déficit prévisionnel de l'opération d'aménagement hors intervention du fonds friches de France Relance serait inférieur au montant prévisionnel indiqué à l'article 3.1, la subvention allouée serait recalculée à la baisse dans la limite du déficit effectivement constaté.

**A la clôture de l'opération globale** : dans la mesure où le déficit de l'opération d'aménagement hors intervention du fonds friches de France Relance serait inférieur au montant de déficit calculé au moment du solde de la convention, la subvention allouée pourra être recalculée à la baisse dans la limite du déficit effectivement constaté.

**L'échéancier prévisionnel** et indicatif de versement de la subvention est le suivant :

Année	07/2022	12/2022	2023	Total
Montant (€ HT) pour le porteur du projet	30% 150 000 €	50% 250 000 €	20% 100 000 €	100% 500 000 €

# Conclusion – Orientations

## **Le projet global, aujourd’hui porté par la commune de Plateau d’Hauteville permettra :**

1 - De répondre demain au maintien de la sécurité sur la commune et sur le secteur de montagne du Haut Bugey et Haut Valromey par la présence d’une caserne de gendarmerie en milieu rural et de faciliter le recrutement de nouveaux gendarmes.

D’assurer des délais d’interventions de la gendarmerie qui garantissent la sécurité des personnes et des biens.

2 - D’amorcer la courbe d’un changement par l’engagement d’une première action concrète sur la problématique de la résorption et requalification de l’un des vingt tènements occupés par des friches hospitalières sur le territoire communal.

3 - De repositionner la gendarmerie de Plateau d’Hauteville de manière plus centrale et visible tout en améliorant l’une des entrées principales de la ville centre,

De conforter par le raccordement de cette caserne et de ses douze logements le réseau de chaleur de la chaufferie biomasse de la commune en recherche de puissance à raccorder.

# Conclusion – Orientations

## En conclusion,

**Ce rapport propose, au regard des éléments précédemment énoncés, la constitution d'un budget annexe pour le projet de déconstruction de la friche hospitalière et de construction de la gendarmerie éligible au FCTVA et regroupant pour l'exercice 2022 :**

- Le total des dépenses d'investissement du projet de déconstruction de la friche (1 534 305 € TTC) et les montants de subventions en recettes (1 022 860 € HT), et pour le projet de construction un montant en dépenses de (290 340 € TTC) correspondant aux études engagées et à engager (concours d'architecte) et les montants de subventions en recettes (64 700 € HT).
- Ce budget portera ensuite les emprunts nécessaires au financement du projet de construction, il recevra les recettes correspondant aux loyers annuels de la gendarmerie pour la partie logement, et provisionnera pour le règlement des charges afférentes au propriétaire, des taxes foncières et des assurances.
- Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que bien que bénéficiant du FCTVA.  
Les dépenses liées à cette opération doivent faire l'objet d'une récupération de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.  
A cet effet, une déclaration de TVA sera établie selon la périodicité déterminée lors de la déclaration d'existence au Service des Impôts des Entreprises d'Ambérieu.  
Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation.